

**Assemblée générale**

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
20 mai 2024
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 36^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 7 mai 2024, à 15 heures

Présidence : M. Mahmoud (Égypte)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Bachar Bong

Sommaire

Point 146 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

Questions transversales (suite)

Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

Point 147 de l'ordre du jour : Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

Point 155 de l'ordre du jour : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Point 157 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 146 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (suite)

Questions transversales (suite) (A/78/774 et A/78/819)

1. **Le Président** appelle l'attention sur le rapport du Secrétaire général concernant les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/78/774) et sur le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/78/819), ainsi que sur les déclarations liminaires du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer l'action des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et du Président du Comité consultatif, qui seront affichées sur le site Web de la Cinquième Commission.

Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) (A/78/601, A/78/722 et A/78/744/Add.6)

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (A/78/613, A/78/735 et A/78/744/Add.5)

2. **M. Ramanathan** (Contrôleur), présentant les rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (A/78/601) et sur le budget du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 (A/78/722), dit que le budget proposé pour 2024/25, d'un montant de 48,2 millions de dollars, est en augmentation de 4,6 millions de dollars (10,4 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour 2023/24. L'augmentation de 2,8 millions de dollars du montant des crédits demandés au titre du personnel civil est due à la création proposée de 31 postes, qui seraient transférés de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) sans incidence sur les coûts, à la diminution du taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international, les agents des services généraux recrutés sur le plan national et les Volontaires des Nations Unies, et à l'augmentation des traitements du personnel recruté sur le plan national. L'augmentation de 1,7 million de dollars des crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles est due principalement au coût du remplacement du matériel en fin de vie utile et à l'inscription des services transférés de la MONUSCO à la rubrique Communications et informatique. L'augmentation des crédits demandés est compensée en partie par la suppression proposée de 29 postes du fait de la clôture de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la

stabilisation au Mali (MINUSMA) et de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS), par la diminution des dépenses communes de personnel au titre du personnel recruté sur le plan international, par l'augmentation du taux de vacance de postes prévu pour les administrateurs recrutés sur le plan national et par l'actualisation du taux de change entre le shilling ougandais et le dollar des États-Unis.

3. Présentant les rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (A/78/613) et sur le budget de la Base de soutien logistique pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 (A/78/735), le Contrôleur dit que le budget proposé pour 2024/25, d'un montant de 68,6 millions de dollars, est en augmentation de 2,6 millions de dollars (4,0 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour 2023/24, qui était de 66,0 millions de dollars. Les crédits demandés au titre du personnel civil ont augmenté de 2,8 millions de dollars, principalement du fait de l'application d'un taux de vacance plus faible pour les postes soumis à recrutement international, de l'augmentation du coefficient d'ajustement, de l'augmentation des traitements du personnel recruté sur le plan national et de l'actualisation du taux de change entre l'euro et le dollar des États-Unis; cette augmentation est compensée en partie par la suppression de trois postes d'agent(e) des services généraux suite à la clôture de la MINUSMA. L'augmentation des crédits demandés est compensée en partie par une diminution de 0,1 million de dollars des dépenses prévues au titre des dépenses opérationnelles, attribuable principalement à l'acquisition de matériel de communications, de matériel informatique et de véhicules les années précédentes.

4. **Le Président** attire l'attention sur les rapports du Comité consultatif sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 et sur le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 pour le Centre de services régional (A/78/744/Add.6) et pour la Base de soutien logistique (A/78/744/Add.5), ainsi que sur la déclaration liminaire du Président du Comité consultatif, qui seront affichés sur le site Web de la Cinquième Commission.

5. **M. Ainomuhisha** (Ouganda), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que s'agissant du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique de 2022/23 (A/78/613), le Groupe a noté que malgré le solde inutilisé, les dépenses au titre des installations et des

infrastructures ont augmenté de plus de 20 %. Le Groupe est conscient qu'il est important d'effectuer les opérations de maintenance voulues dans les divers lieux d'affectation pour garantir de bonnes conditions de travail, mais souhaite savoir pourquoi les réparations ont été entamées d'urgence en 2023 après avoir été repoussées pendant les exercices précédents.

6. De nombreux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) à la Base de soutien logistique sont financés au moyen d'activités de recouvrement des coûts. Étant donné que cette pratique n'est pas nouvelle, le Groupe souhaite qu'on lui communique de plus amples informations sur la stabilité offerte par le recours au recouvrement des coûts, ainsi que sur les critères de recrutement appliqués pour les emplois financés grâce à ces ressources. Le Secrétariat considère ces ressources comme des fonds extrabudgétaires, mais elles ne proviennent pas de sources extrabudgétaires typiques telles que les dons.

7. S'agissant de la composition du personnel de la Base de soutien logistique, le Groupe remarque des déséquilibres importants au regard de la parité des genres et de la représentation géographique. Le rapport femmes-hommes s'établit à seulement 0,66 (169 femmes pour 255 hommes) et 80 % des membres du personnel, y compris ceux occupant des postes de la classe D-1 ou de rang supérieur, sont originaires d'États d'Europe occidentale et autres États. Il est important de veiller à la parité des genres et de garantir une représentation géographique équitable, en particulier aux postes de haut niveau.

8. Le Groupe s'inquiète du fait que, bien que l'Assemblée générale ait décidé à sa soixante-quinzième session que le Bureau régional de la sécurité aérienne relèverait de la direction de la Base de soutien logistique jusqu'à ce que des critères clairs et cohérents soient fixés s'agissant du rattachement hiérarchique des unités hébergées, le Bureau ait dans les faits été placé sous l'autorité de la Section de la sécurité aérienne du Département de l'appui opérationnel au Siège, sans qu'une proposition en ce sens ait été incluse dans les projets de budget soumis à l'Assemblée générale à ses soixante-seizième et soixante-dix-septième sessions. Le Groupe attend avec impatience d'obtenir des éclaircissements sur cette question lors des consultations informelles.

9. Le Groupe souhaite examiner de manière approfondie les efforts faits par la Base de soutien logistique en matière de modulation des ressources. Il s'étonne des conclusions du Comité des commissaires aux comptes, qui a indiqué qu'il n'était pas en mesure d'auditer de bout en bout le dispositif de modulation des

ressources de la Base étant donné qu'il n'y avait ni matrice de données pouvant être audité ni méthode établie pour collecter des données dans Umoja. En revanche, le dispositif de modulation des ressources du Centre de services régional a fait ses preuves ces dernières années.

10. La direction du Centre de services régional doit continuer d'améliorer le niveau de satisfaction des clients, qui, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2022/23 (A/78/601), est passé de 72 % en 2018 à 77,5 % en 2023.

11. Le Groupe souhaite discuter du rôle du Centre de services régional dans l'évolution de la situation des opérations de maintien de la paix, tel que mentionné par le Comité consultatif dans son rapport sur la question (A/78/744/Add.6). Compte tenu de la clôture ou de la réduction des effectifs de plusieurs missions en Afrique, la Cinquième Commission devrait examiner comment le Centre de services régional peut tirer le meilleur parti de son expérience, par exemple en fournissant des services supplémentaires ou en élargissant la coopération avec des organisations régionales telles que l'Union africaine, en particulier dans le cadre de la résolution 2719 (2023) du Conseil de sécurité sur le financement des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine.

12. Le Groupe prend note de la proposition faite par le Secrétaire général dans son rapport sur le budget du Centre de services régional pour l'exercice 2024/25 (A/78/722), tendant à supprimer 29 postes, dans le cadre du dispositif de modulation des ressources du Centre, suite à la clôture ou à la réduction des effectifs de la MINUSMA, de la MINUATS et de la MONUSCO. Il apprécie la flexibilité du dispositif de modulation des ressources, mais note que les trois grandes priorités du Centre de services régional pour 2024/25 consistent à mener des activités résiduelles liées à la clôture de la MINUSMA et de la MINUATS, à assurer le transfert sans heurt des activités de la MONUSCO et à fournir des services efficaces aux missions clientes. Des ressources adéquates sont requises pour faire face à la charge de travail et aux responsabilités liées à ces priorités.

13. S'exprimant en sa qualité de représentant de l'Ouganda, M. Ainomuhisha dit que son pays attache une grande importance au rôle que le Centre de services régional joue en vue de faciliter les travaux de l'Organisation, en particulier les opérations de maintien de la paix que celle-ci mène en Afrique. Son gouvernement s'engage à apporter un soutien sans faille aux opérations du Centre de services régional et aux

opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans la région et au-delà. Comme le Secrétaire général l'a dit lorsqu'il a visité le Centre en janvier 2024, celui-ci est une plateforme efficace pour appuyer non seulement les opérations de maintien de la paix, mais l'ensemble des activités de l'ONU dans le monde. Comme indiqué dans les divers rapports dont est saisie la Commission, la philosophie et les méthodes du Centre de services régional en matière de fourniture de services ont fait leurs preuves et le Centre est bien placé pour fournir des services supplémentaires aux entités du Secrétariat et à l'ensemble du système des Nations Unies.

14. **M^{me} Minale** (Éthiopie), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 64/269, a créé le Centre de services régional, le premier centre de services commun aux missions dans la région, dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions et lui a par la suite octroyé son autonomie en matière de gestion et de fonctionnement. Pendant l'exercice en cours, le Centre appuiera 15 entités clientes, dont 6 missions de maintien de la paix et 8 missions politiques spéciales, ainsi que d'autres bureaux et entités, en leur fournissant des services en matière de ressources humaines, de finances, d'informatique et de communications, de transports et de contrôle des mouvements ainsi qu'un appui résiduel à la liquidation des missions clôturées ou en cours de bouclage. Le Centre joue un rôle central dans la fourniture de services dans des conditions instables et dangereuses et dans les lieux isolés lors de la clôture des missions ou dans les situations de crise et se verra prochainement confier des responsabilités administratives et budgétaires d'une importance critique pour l'appui de l'ONU aux opérations de paix menées par les pays d'Afrique. Il est donc nécessaire qu'il dispose des ressources lui permettant de faire face à une charge de travail accrue et à ses nouvelles fonctions.

15. S'agissant des ressources humaines, le Groupe rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 72/286, a indiqué qu'il fallait proposer des engagements continus aux membres du personnel du Centre recrutés sur le plan national qui remplissent les conditions requises, conformément aux dispositions de ses résolutions sur la question. Le Centre a pris les mesures voulues en ce sens. Le Secrétaire général devrait donc faciliter l'octroi de contrats continus aux membres du personnel concernés.

16. Le Groupe est préoccupé par le fait que 33 postes étaient vacants au 29 février 2024. Le nombre de postes vacants a diminué au cours des deux dernières années, mais il importe de pourvoir ces postes au plus vite.

S'agissant de l'amélioration du taux de rotation du personnel, le Groupe prie le Secrétaire général d'envisager de prendre des mesures incitatives pour encourager les membres du personnel à rester à Entebbe.

17. La Section de l'appui centralisé aux achats devrait être pleinement mise à contribution, comme demandé précédemment par l'Assemblée générale. Le Secrétariat devrait également mettre pleinement à profit les capacités du Centre dans le cadre des activités de l'Organisation liées aux chaînes logistiques en Afrique, dont le traitement des biens des missions qui réduisent leurs effectifs par la Base de soutien logistique dans le cadre de son programme 3R (réintégration dans les stocks, remise en état et réutilisation). Il devrait également passer par le Centre pour accroître la proportion d'achats effectués sur place et l'utilisation de matériaux locaux dans la région. Le Groupe note la complémentarité du Centre de services régional et de la Base de soutien logistique et encourage le Secrétaire général à renforcer les synergies entre ces deux entités, dans le cadre de leurs mandats respectifs.

Point 147 de l'ordre du jour : Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (A/78/597, A/78/737 et A/78/744/Add.4)

Point 155 de l'ordre du jour : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (A/78/635, A/78/744/Add.11, A/78/761, A/78/763 et A/78/821)

Point 157 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (A/78/629, A/78/742, A/78/744/Add.13 et A/78/754)

18. **M. Ramanathan** (Contrôleur), présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (A/78/597) et le projet de budget de cette dernière pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 (A/78/737), dit que le montant des ressources demandées pour l'exercice 2024/25 s'établit à 301,2 millions de dollars, soit une augmentation de 14,0 millions de dollars (4,9 %) par rapport au budget approuvé pour l'exercice en cours. L'augmentation de 4,9 millions de dollars des crédits demandés au titre du personnel civil est due à la création proposée de 12 postes et emplois, principalement du fait du transfert à la FISNUA des dernières fonctions essentielles du programme de lutte contre les mines et de l'exécution de celui-ci, auparavant assurées par le Service de la lutte antimines par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS),

ainsi qu'à la revalorisation des traitements et de la prime de danger pour le personnel recruté sur le plan national. L'augmentation de 9,6 millions de dollars des crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles est attribuable à l'augmentation du prix du carburant et du fret, qui est due aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement causées par la fermeture du principal itinéraire logistique dans le nord à cause du conflit au Soudan, ainsi qu'à l'augmentation du coût de location et d'exploitation des aéronefs. Cette augmentation est compensée en partie par des gains d'efficacité prévus après le transfert à la FISNUA des responsabilités liées au programme de lutte contre les mines. L'augmentation globale des crédits demandés est compensée en partie par la diminution de 0,5 million de dollars des ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police, principalement due à l'application d'un taux de vacance pour la police des Nations Unies plus élevé que dans le budget de l'exercice 2023/24.

19. Le Contrôleur, présentant le rapport sur l'exécution du budget de la MINUSMA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (A/78/635) et le projet de budget de cette dernière pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 (A/78/761), dit que le montant des ressources demandées pour l'exercice 2024/25 s'établit à 207,0 millions de dollars, soit une diminution de 659,8 millions de dollars (76,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2023/24. Cette diminution est due aux raisons suivantes : le retrait de l'ensemble des contingents, des membres de la police des Nations Unies et des unités de police constituées, à l'exception des personnes qui garderont les sites de la Mission à Gao et Bamako jusqu'à leur fermeture ; le départ progressif des membres du personnel, à l'exception des personnes chargées des activités de liquidation ; la réduction de la flotte aérienne ; la réduction de la portée des activités de la Mission suite à la fermeture des camps et la réduction des effectifs durant la période de liquidation.

20. Le Contrôleur, présentant le rapport du Secrétaire général sur la donation d'actifs de la MINUSMA (A/78/763), dit que ce dernier a demandé à l'Assemblée générale d'approuver la donation d'actifs de la MINUSMA d'une valeur nette comptable de 42,5 millions de dollars au Gouvernement de transition malien, conformément aux dispositions de l'article 5.14, alinéa e), du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU.

21. Le Contrôleur, présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (A/78/629) et le projet

de budget de cette dernière pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 (A/78/754), dit que le montant des ressources demandées pour l'exercice 2024/25 s'établit à 1,3 milliard de dollars, soit une augmentation de 132,4 millions de dollars (11,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023/24. Cette augmentation est surtout due à l'élargissement de la portée du mandat de la Mission en termes de protection des civils et d'appui électoral. L'augmentation de 69,8 millions de dollars des crédits demandés au titre des militaires et du personnel de police tient au déploiement prévu de personnel supplémentaire de ces catégories. L'augmentation de 31,0 millions de dollars des crédits demandés au titre du personnel civil est due principalement à la création proposée de 75 postes et emplois pour appuyer l'exécution du mandat élargi. Enfin, l'augmentation de 31,6 millions de dollars des crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles s'explique principalement par les achats auxquels il est proposé de procéder pour appuyer le déploiement de personnel en tenue et de personnel civil supplémentaire, notamment la construction de logements, la fourniture de matériel informatique et de matériel de communication et la création de six bases d'opérations afin de renforcer la présence de la Mission dans les zones de tension.

22. **Le Président** attire l'attention sur les rapports correspondants du Comité consultatif (A/78/744/Add.4, A/78/744/Add.11, A/78/744/Add.13 et A/78/821), ainsi que sur la déclaration liminaire du Président du Comité consultatif, qui seront affichés sur le site Web de la Cinquième Commission.

23. **M. Swanson** (Sous-Secrétaire général aux services de contrôle interne), présentant le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'évaluation de la contribution de la MINUSS au renforcement de l'état de droit et de l'obligation de rendre compte au Soudan du Sud (A/78/742), dit que le BSCI a évalué la pertinence, la cohérence et l'efficacité de la contribution de la MINUSS au renforcement de l'état de droit et de l'obligation de rendre compte au Soudan du Sud de 2018, l'année où l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud a été signé, à la fin de 2022.

24. La MINUSS a opéré dans un contexte d'après-conflit difficile dans lequel des problèmes omniprésents ont entravé la réalisation d'un changement systémique dans le système judiciaire. Cela étant, l'appui de la Mission a été adapté aux besoins des institutions nationales et a permis de renforcer l'état de droit et l'obligation de rendre compte en tenant des audiences dans des régions n'ayant pas accès à la justice légale, en améliorant les locaux de la police et l'infrastructure des

tribunaux et des prisons dans le cadre de projets à effet rapide, en offrant des services de renforcement des capacités et de mentorat aux membres du système judiciaire et des institutions connexes, en appuyant la libération d'enfants enrôlés par des parties au conflit et en fournissant un appui technique aux fins de la mise en œuvre de réformes judiciaires relatives à la politique foncière, à la sécurité, aux élections et au Code pénal.

25. La MINUSS a collaboré avec la société civile et d'autres organisations en vue de promouvoir les droits humains et la justice transitionnelle, mais les activités qu'elle a menées avec les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies en vue de renforcer l'état de droit et l'obligation de rendre compte auraient pu être plus cohérentes. Il aurait fallu en faire davantage pour tirer pleinement parti des avantages comparatifs de chaque partenaire afin de réaliser les objectifs conjoints fixés dans l'Accord revitalisé.

26. Le BSCI a recommandé à la MINUSS de mettre au point une stratégie visant à recenser les meilleures pratiques et les enseignements tirés des initiatives, de renforcer les partenariats afin de tirer parti des avantages comparatifs dans le cadre de la collaboration avec les entités de l'équipe de pays des Nations Unies et de coordonner la tenue d'une évaluation des capacités en vue de l'établissement d'une stratégie conjointe pour le renforcement des institutions dans le domaine de l'état de droit et de l'obligation de rendre compte et l'instauration d'un environnement porteur. Toutes les recommandations ont été acceptées et sont en cours d'application.

27. M. Aboubacar **Sissoko** (Mali) dit que sa délégation prend note du rapport du Secrétaire général sur la donation d'actifs de la MINUSMA (A/78/763) et du projet de budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 (A/78/761). Depuis l'adoption de la résolution 2690 (2023) du Conseil de sécurité consacrant la fin de la MINUSMA, le Mali a travaillé en étroite collaboration avec l'ONU afin d'assurer un retrait ordonné, coordonné et sécurisé de la Mission. Un Comité de haut niveau, comprenant plusieurs membres du Gouvernement, a été mis en place pour le pilotage de ce processus, appuyé par un Comité technique de suivi et des groupes de travail pour une exécution minutieuse des décisions prises, notamment l'application du calendrier de retrait conjointement validé.

28. Si la première phase du processus de transfert des camps de la MINUSMA aux autorités maliennes s'est bien déroulée dans l'ensemble, la seconde phase, débutée le 1^{er} septembre 2023, a été plutôt marquée par le non-respect par la MINUSMA de ses principaux

engagements. En particulier, elle s'est retirée de manière précipitée de Tessalit, Aguelhok et Kidal, sans transfert, n'a pas respecté ses obligations environnementales et a saboté des infrastructures civiles. Le Gouvernement du Mali déplore les graves manquements constatés durant la phase de retrait de la MINUSMA et invite l'équipe de liquidation de la MINUSMA à coopérer véritablement avec les autorités maliennes compétentes en vue de faciliter la phase de liquidation, qui a débuté le 1^{er} janvier 2024.

29. Au cours des travaux de la session, la délégation du Mali sera particulièrement attentive au respect des normes environnementales dans le cadre du retrait de la MINUSMA. Elle a constaté, avec regret, que la Mission a abandonné des déchets et débris sur place, dans des conteneurs et parfois sur le sol à l'air libre, notamment à Kidal, Tessalit et Aguelhok. L'évaluation des risques environnementaux et sanitaires sur chaque site et zone d'intervention de la MINUSMA est en cours et les résultats serviront à l'élaboration d'un plan de gestion des risques. Des ressources adéquates doivent être allouées à la réhabilitation des sols et au traitement des déchets.

30. Les autorités maliennes restent disposées à aider l'équipe de liquidation de la Mission à mener sa tâche à bien avant le 31 décembre 2024, date à laquelle le Gouvernement malien a décrété que les opérations devaient être achevées. L'Assemblée générale devrait allouer les ressources nécessaires à l'équipe afin de lui permettre de terminer ses activités dans le délai imparti.

31. Au 31 décembre 2023, la MINUSMA a achevé plus d'une décennie de présence au Mali. Il est vrai que la Mission n'a pas été capable de réaliser son mandat, mais le peuple malien reste très reconnaissant pour le sacrifice consenti pour la paix dans le pays. M. Sissoko rend un hommage particulièrement appuyé aux victimes, toutes les victimes, civiles comme militaires, maliennes ou étrangères, tombées au champ d'honneur au Mali. La MINUSMA s'en est allée, mais la coopération entre la République du Mali et l'ONU demeure, notamment à travers les fonds, programmes et institutions spécialisées présents au Mali. Son gouvernement est prêt à coopérer avec tous les partenaires, y compris le système des Nations Unies, dans le respect de sa souveraineté, de ses choix stratégiques, de ses choix de partenaires et des intérêts des Maliens.

La séance est levée à 15 h 40.